

Livret d'accueil PSH

1. Engagement de l'organisme

Conformément à la réglementation en vigueur et dans le cadre de la démarche qualité, notre organisme s'engage à garantir l'égalité d'accès à ses formations aux personnes en situation de handicap.

Nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour adapter nos modalités pédagogiques, techniques et organisationnelles afin de favoriser la réussite de chaque apprenant.

2. Identification des besoins

Toute personne en situation de handicap est invitée à signaler ses besoins spécifiques dès la phase d'information ou d'inscription.

Un entretien individuel et confidentiel peut être organisé afin :

- D'analyser les besoins spécifiques
- D'évaluer la faisabilité des aménagements
- De définir les adaptations nécessaires

3. Aménagements possibles

Selon la nature du handicap et le contexte de la formation, les aménagements peuvent inclure :

- Adaptation du rythme ou de la durée de la formation
- Supports pédagogiques adaptés (numérique, police agrandie, supports transmis en amont...)
- Aménagement des modalités d'évaluation
- Organisation spécifique des temps de pause
- Accessibilité des locaux ou adaptation des conditions d'accueil

Chaque situation est étudiée individuellement afin de proposer une solution adaptée et réaliste.

4. Référente Handicap

Notre organisme a désigné une référente handicap :

Madame Fatimatou SY

Disponible tous les vendredis de 10h à 18h

☎ 07 64 56 03 19

✉ fatimatou.sy@ar-formation.com

Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toute demande d'information, d'accompagnement ou d'adaptation.



5. Réseau de partenaires

Si nécessaire, notre organisme peut orienter le bénéficiaire vers des partenaires spécialisés (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, etc.) afin d'optimiser la mise en place des compensations adaptées.